



**L A P A L U D**

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2022-073  
du 31/03/2022**

**portant des mesures temporaires  
de circulation et de stationnement  
pour élagage haie  
Résidence du Stade  
Le 02 avril 2022**

Le Maire de LAPALUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande formulée en date du 25 mars 2022 par Mme AZEMA Magali, pour l'occupation du domaine public le 02 avril 2022, dans le cadre de l'élagage de la haie de sa propriété, située résidence du Stade, côté EST, face aux garages (parcelle cadastrée E 1249) à LAPALUD.

**Considérant** que pour permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

**ARRÊTE**

**Article 1** : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés **le 02 avril de 8 h à 18 h** sur la résidence du Stade.

Le stationnement sera interdit en limite de la parcelle E 1249.

**Article 2** : **Mise en place d'un périmètre de sécurité.**

**Le cheminement piétonnier sera matérialisé et sécurisé conformément aux réglementations en vigueur.**

**Maintenir la possibilité de passage des secours éventuels.**

**Nettoyage du domaine public.**

**Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.**

**Article 3**: Les panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des travaux seront apposés par Mme AZEMA Magali pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 4** : Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Hervé FLAUGERE



**Gérard MISÉRÉRE**  
Adjoint au Maire  
Délégué à l'Urbanisme

Département :  
VAUCLUSE

Commune :  
LAPALUD

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 28/03/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVIGNON  
Cité Administrative CS 10044 84098  
84098 AVIGNON CEDEX 9  
tél. 04 90 27 72 66 -fax  
sdif.avignon@dgfi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*clagase*

